

# procap communiqué

Communiqué de presse de Procap | [www.procap.ch](http://www.procap.ch)

Lundi 9 mars 2009

## Procap exige du Parlement qu'il élimine des obstacles tout en relançant la conjoncture

**Procap, l'association suisse pour personnes avec handicap, exige que l'élimination des barrières architecturales soit considérée comme une tâche urgente devant être intégrée dans les programmes conjoncturels présents et futurs. En vue des débats de ce jour au Conseil national, Procap a donc préparé un document contenant des propositions concrètes, qu'il a envoyé aux partis représentés au Palais fédéral, à divers parlementaires choisis ainsi qu'au Secrétariat d'Etat à l'économie (seco).**

Le 12 novembre 2008, le Conseil fédéral a lancé un premier paquet de mesures équivalant à 890 millions de francs, afin de soutenir l'emploi et les entrées de commande en Suisse. Compte tenu des prévisions économiques toujours plus défavorables, il a décidé le 11 février 2009 le lancement d'un second paquet de mesures d'un montant de 700 millions de francs. D'autres mesures seront prises si la conjoncture économique l'exige.

À ce jour, aucune mesure en faveur de l'élimination des obstacles architecturaux ou d'autre nature n'a été intégrée dans ces programmes de relance. Procap est convaincu qu'il faut impérativement remédier à cette lacune pour des raisons conjoncturelles et sociopolitiques.

C'est pourquoi Procap a préparé un document contenant des propositions concrètes, qu'il a envoyé au Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), aux Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) ainsi qu'à la Commission de l'économie et des redevances (CER), au groupe parlementaire pour les questions de handicap et à divers parlementaires.

Une partie de ces mesures peut être rapidement mise en œuvre, comme c'est aussi le cas pour les améliorations énergétiques prévues pour les logements. Ces mesures devraient donc être prises en compte en tant qu'option supplémentaire dans le programme spécial 2009 en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments et pour la remise anticipée d'avances versées au titre de l'abaissement de base conformément à la LCAP.

De nombreuses entreprises de transport ont par ailleurs dans leurs tiroirs des projets de construction arrivés à maturité, mais bloqués par manque de ressources financières. C'est ainsi que le programme des CFF concernant la rénovation des gares (aménagement sans obstacles compris) a dû être réduit pour cause d'économies. Le déblocage de tels projets permettrait l'élimination de bon nombre d'obstacles à brève échéance.

**Le document de 4 pages intitulé «Éliminer des obstacles tout en relançant la conjoncture», préparé par Bernard Stofer (responsable pour Procap du département Construction, habitat, transports), se trouve en annexe de ce mail. Il peut également être téléchargé sous [www.procap.ch](http://www.procap.ch).**

**Informations complémentaires :**

Bernard Stofer | Responsable Procap du département Construction, habitat, transports  
Tél. 062 206 88 51 | Mobile 079 408 25 61 | [bernard.stofer@procap.ch](mailto:bernard.stofer@procap.ch)